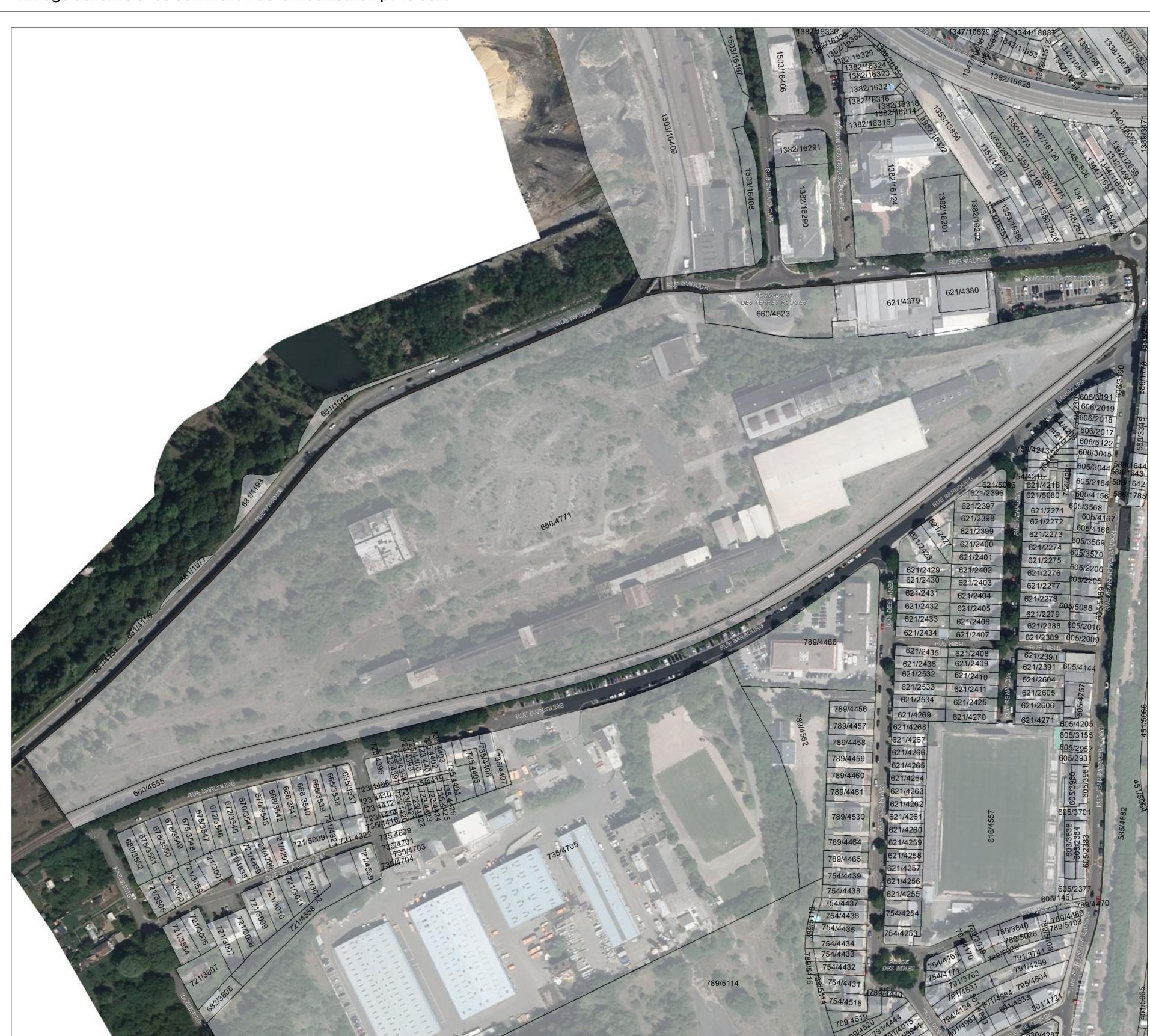
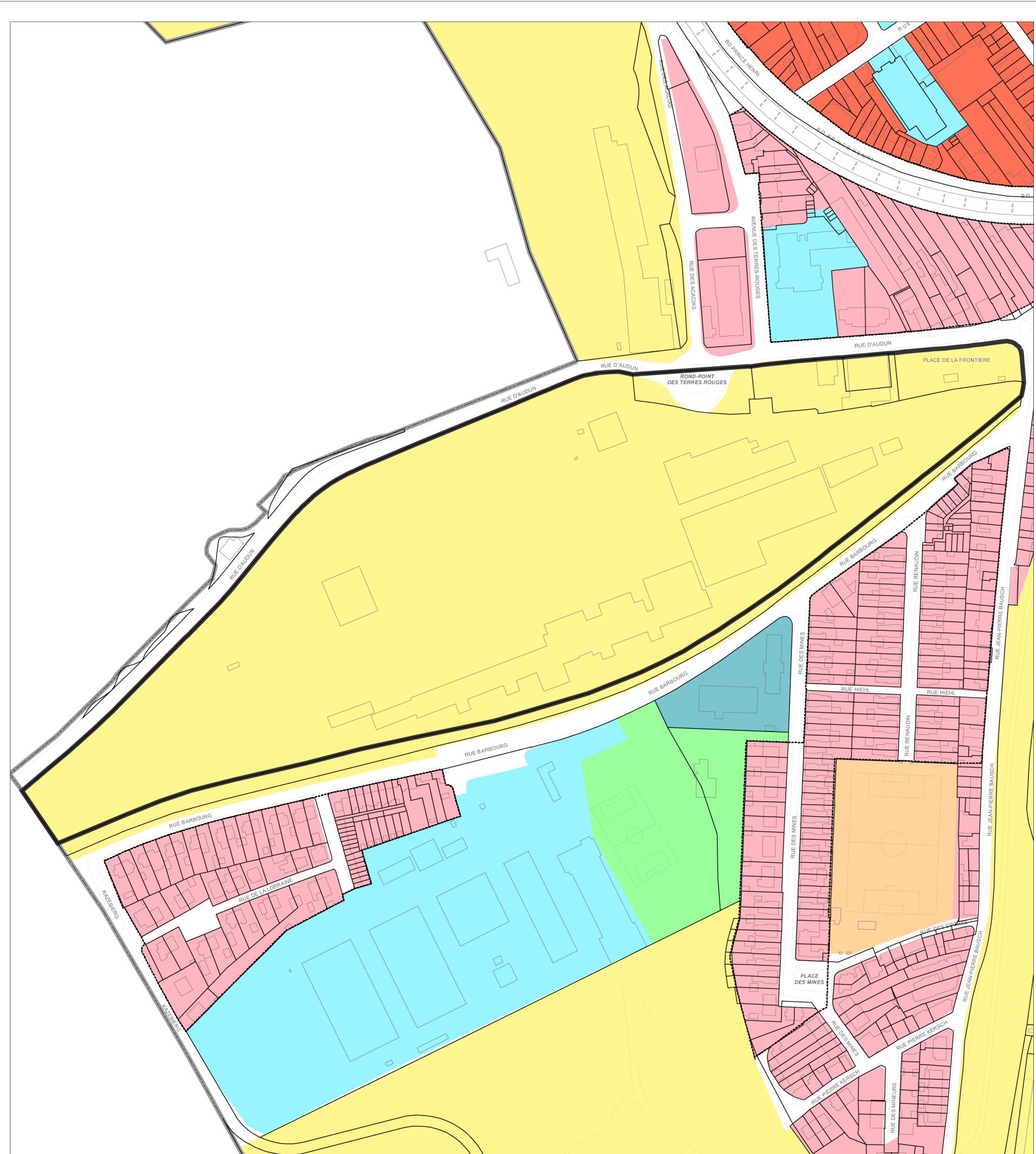


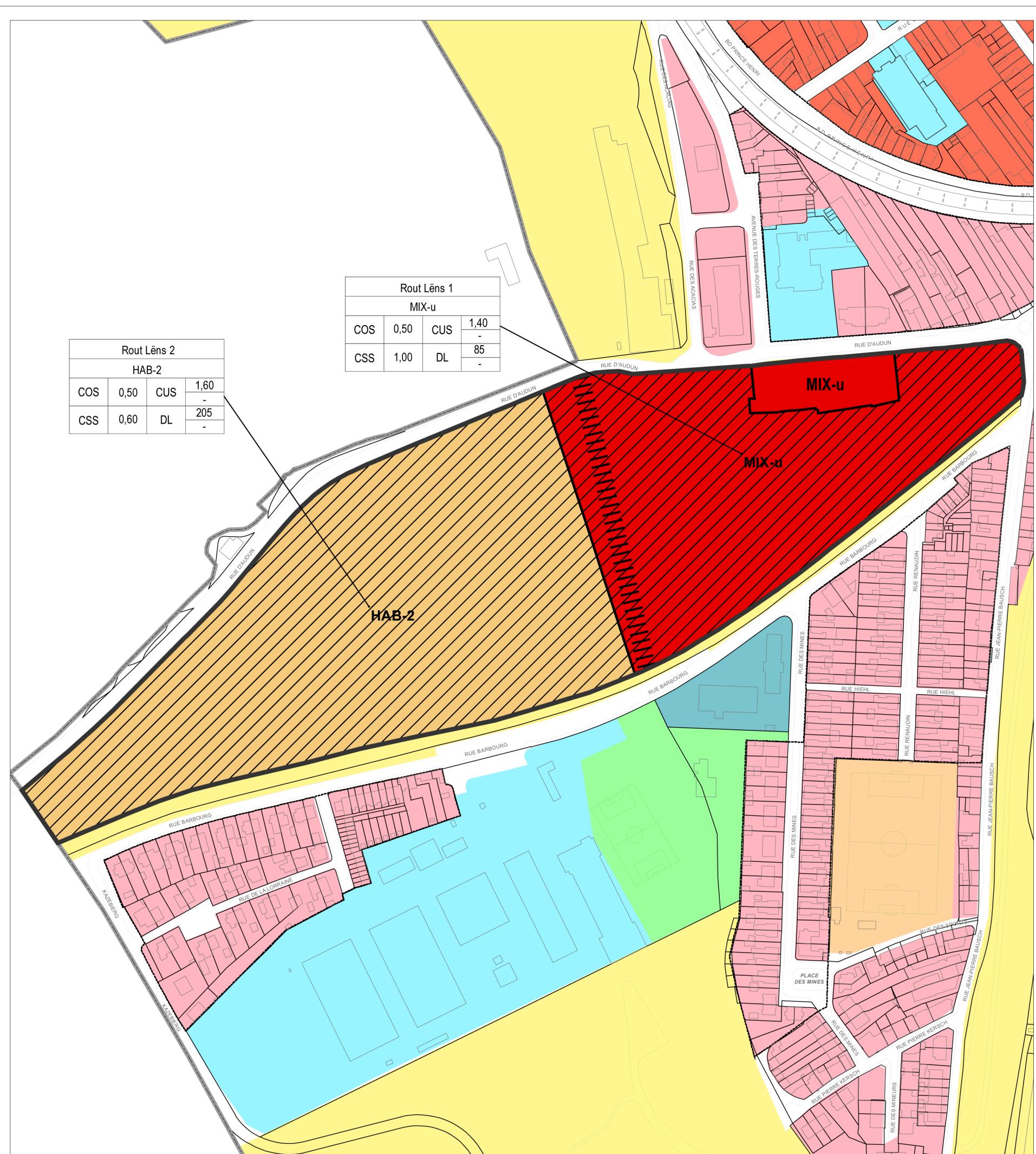
A : Image aérienne avec délimitation de la Modification ponctuelle



B : Situation avec PAG en vigueur



C : Situation après Modification ponctuelle du PAG



Légende

Légende du plan d'aménagement général en vigueur avec délimitation de la modification ponctuelle du PAG

Délimitation de la modification partielle du PAG

■ Délimitation de la modification partielle du PAG

Prescriptions du PAG en vigueur sur base de la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes

Occupation du sol

- Secteur urbanisé 1
- Secteur urbanisé 2
- Secteur d'équipements publics
- Secteur d'espaces verts
- Secteur réservé aux sports
- Secteur d'activités
- Secteur à études

Prescription du projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général sur base de la loi du 3 mars 2017 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la modification partielle du PAG

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation (art.8)

HAB-2 Zone d'habitation 2

Zones mixtes (art.9)

MIX-u Zone mixte urbaine

Zones superposées

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (art.7)

Zone de servitude "couloirs et espaces"

||||| Couloir pour projets de mobilité douce

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination du nouveau quartier

| COS | max. | CUS | max.   |
|-----|------|-----|--------|
| CSS | max. | DL  | (min.) |

Fond de carte

Fond de plan: Fond de plan cartographique de la Ville d'Esch-sur-Alzette, mars 2018  
© 2018 architecture + aménagement s.a.  
Droits réservés à la Ville d'Esch-sur-Alzette, copie et reproduction interdites.

Informations cadastrales

- Limite communale
- Limite d'état
- Bâtiment
- Limite parcellaire

Eléments topographiques complémentaires (à titre indicatif)

- Voirie
- Délimitation terrain de sport
- Eau en surface
- Cours d'eau

Note:

LES DONNÉES DE LA BD-TOPO ET DES ORTHO-PHOTOS NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES À CELLES DU FOND DE PLAN LÉGAL FOND DE PLAN CARTOGRAPHIQUE DE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES DE DISTANCE ET DE HAUTEUR DES LOCATIONS EN CAS DE CONFLIT ENTRE LES LIMITES CADASTRALES REPRISES PAR LE FOND DE PLAN LÉGAL ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MÉSURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE AU NÉCESSAIRE. LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTÉ REPRIS A PARTIR DU FOND DE PLAN LÉGAL EN CAS D'ILLISIBILITÉ. L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNÉS DOIT ÊTRE CONSULTÉ.

Informations cartographiques:



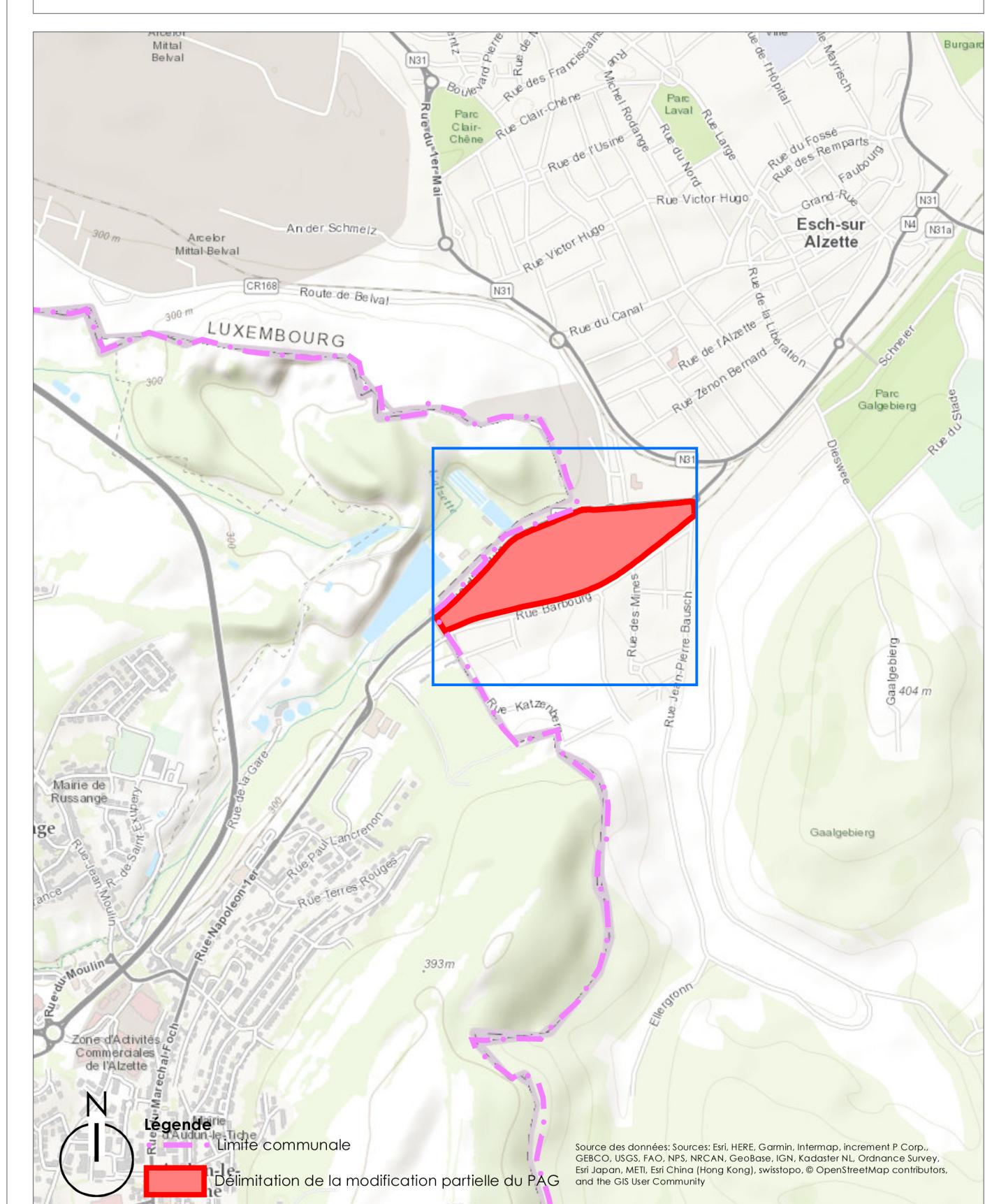
Echelle 1 : 3 000 Mètre

1 cm sur la carte correspond à 30 m dans la réalité

Système cartographique: Luxembourg 1930 Gauss

Projection: Transverse Mercator | Datum: Luxembourg 1930

Vue d'ensemble



Procédure d'approbation:

Conseil communal (Accord):

Date / Signatures

Commission d'Aménagement (Avis):

Date / Signatures

Ministre du Développement durable et des Infrastructures - (Département de l'Environnement) (Avis):

Date / Signatures

Conseil communal (vote):

Date / Signatures

Ministre du Développement durable et des Infrastructures (Département de l'Environnement) (Décision):

Date / Signatures

Ministre de l'Intérieur (Décision):

Date / Signatures



Aménagement général de la Ville d'Esch-sur-Alzette

MODIFICATION PONCTUELLE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général "Rout Lens" de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Section C d'Esch Sud lieu-dit : ARBED - TERRES-ROUGES

Projet d'aménagement général

Compilation de la partie graphique de la Modification ponctuelle du PAG

A : Image aérienne avec délimitation de la Modification ponctuelle

B : Situation avec PAG en vigueur

C : Situation après Modification ponctuelle du PAG

Editeur:

© Ville d'Esch-sur-Alzette  
Administration Communale d'Esch-sur-Alzette

Adresse: B.P. 145

L-4002 Esch-sur-Alzette

Téléphone: (+352) 27 54 6660

Fax: (+352) 27 54 6660

Internet: www.esch.lu

Client:

Ville d'Esch-sur-Alzette

Project: 1800

Édition:

Phase de planification: Modification ponctuelle du PAG

Etat actuel: 28.09.2018

Fond de plan légal: Fond de plan Cartographique de la Ville d'Esch-sur-Alzette, 2018 © 2018 Architecture + Aménagement S.A.

DROITS RÉSERVÉS À LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

(copie et reproduction interdites)

Ce document est protégé par la loi

Toute réimpression ou reproduction, même partielle, est interdite sans autorisation préalable de l'auteur.

Elaboration / Cartographie:

Architecture et Aménagement S.A.

Adresse: 9b, Passage du Mont Unter

L-1123 Luxembourg

Téléphone: (+352) 26 20 40

Fax: (+352) 26 20 40 - 40

E-Mail: info@aa-lu

Internet: www.aa-lu



architecture + aménagement

Bureau d'architecture et d'urbanisme